

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2011/03/16/2011035522/justel>

Dossier numéro : 2011-03-16/05

Titre

16 MARS 2011. - Arrêté ministériel établissant six listes rouges en exécution de l'article 5 de l'arrêté relatif aux espèces

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 29-03-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 13-07-2011 page : 41813

Entrée en vigueur : 23-07-2010

Table des matières

Art. 1

[ANNEXES.](#)

Art. N1-N6

Texte

Article [1](#). Article unique. En exécution de l'article 5 de l'arrêté sur les Espèces du 15 mai 2009, les listes relatives respectivement aux papillons de jour indigènes, aux plantes supérieures indigènes, aux libellules indigènes, aux carabes indigènes, aux sauterelles indigènes, aux grillons et aux espèces d'oiseaux indigènes jointes en annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 au présent arrêté, sont établies comme des listes rouges telles que visées à l'article 5 du présent arrêté.

[ANNEXES.](#)

[Art. N1.](#)

<Abrogé par AM 2013-06-17/18, art. 2, 002; En vigueur : 12-08-2013>

[Art. N2.](#) Annexe 2. - Liste Rouge des plantes supérieures : Van Landuyt, W., Vanhecke, L. & Hoste, I. (2006). Rode Lijst van de vaatplanten van Vlaanderen en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (Liste Rouge des plantes vasculaire de la Flandre et la Région de Bruxelles Capitale. Dans : Van Landuyt W. et al. " Atlas van de Flora van Vlaanderen en het Brussels Gewest. INBO en Nationale Plantentuin van België, Brussel "

Critères utilisés pour l'établissement et la validation de la Liste Rouge

L'affectation d'une espèce à une certaine catégorie est basée sur deux facteurs, notamment le critère de rareté (une mesure de la diffusion) et le critère de tendance (une mesure de la détérioration/du progrès).

Pour ce qui concerne les Listes Rouges, ceci est basé sur le nombre de secteurs dans une grille d'inventarisation (UTM, IFBL), où une espèce existe pendant une certaine période. Lors du calcul de tendances dans les Listes Rouges, la situation de deux périodes (avant et après une certaine date pivot) a chaque fois été comparée. Pour pouvoir utiliser cette méthode, il y a quelques conditions connexes, à savoir :

1. il y a une bonne dispersion des données sur la Flandre;
2. il y a suffisamment de données disponibles dans les deux périodes à comparer.

La découverte de la présence ou de l'absence de suffisamment de données peut se faire en vérifiant le nombre de secteurs assez bien échantillonnés dans les deux périodes. Les étapes suivantes sont parcourues :

1. Dans une première étape il sera vérifié quels secteurs ont été échantillonnés dans les deux périodes, quelle qu'en soit leur richesse.

2. Ensuite, un critère sera utilisé pour juger si un secteur a été suffisamment échantillonné. Cela se fait en classant les secteurs en ordre de richesse descendant et en prenant ensuite le nombre moyen d'espèces des 5 secteurs les plus riches en espèces. Des secteurs dans lesquels au moins 10 % de ce nombre d'espèces a été découvert, sont considérés comme étant suffisamment bien échantillonnés.

3. Pour les secteurs restants après cette sélection, nous examinons finalement la répartition sur les différentes écorégions en Flandre. Nous posons comme condition qu'au moins 20 % de tous les secteurs dans chaque écorégion doivent être suffisamment et conjointement échantillonnés.

Nom scientifique	Catégorie Liste Rouge
<i>Acer campestre</i> L.	actuellement non menacé
<i>Acer negundo</i> L.	critères ne sont pas d'application
<i>Acer platanoides</i> L.	critères ne sont pas d'application
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	critères ne sont pas d'application
<i>Achillea millefolium</i> L.	actuellement non menacé
<i>Achillea ptarmica</i> L.	actuellement non menacé
<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	rare
<i>Aconitum lycoctonum</i> L.	Disparu en Flandre
<i>Aconitum napellus</i> L.	critères ne sont pas d'application
<i>Acorus calamus</i> L.	critères ne sont pas d'application
<i>Actaea spicata</i> L.	menacé
<i>Adonis aestivalis</i> L.	disparu en Flandre
<i>Adonis annua</i> L.	disparu en Flandre
<i>Adoxa moschatellina</i> L.	actuellement non menacé
<i>Aegopodium podagraria</i> L.	actuellement non menacé
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	critères ne sont pas d'application
<i>Aethusa cynapium</i> L.	actuellement non menacé
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	détériorant
<i>Agrimonia procera</i> Wallr.	rare

Agrostemma githago L.	en voie de disparition
Agrostis canina L.	actuellement non menacé
Agrostis capillaris L.	actuellement non menacé
Agrostis gigantea Roth	actuellement non menacé
Agrostis scabra Willd.	critères ne sont pas d'application
Agrostis stolonifera L.	actuellement non menacé
Agrostis vinealis Schreb.	actuellement non menacé
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle	critères ne sont pas d'application
Aira caryophyllea L.	actuellement non menacé
Aira praecox L.	actuellement non menacé
Ajuga reptans L.	actuellement non menacé
Alcea rosea L.	critères ne sont pas d'application
Alchemilla glabra Neygenf.	rare
Alchemilla mollis (Buser) Rothm.	critères ne sont pas d'application
Alchemilla xanthochlora Rothm.	rare
Alisma gramineum Lej.	en voie de disparition
Alisma lanceolatum With.	actuellement non menacé
Alisma plantago-aquatica L.	actuellement non menacé
Alliaria petiolata (Bieb.) Cavara et Grande	actuellement non menacé
Allium oleraceum L.	en voie de disparition
Allium scorodoprasum L.	menacé
Allium ursinum L.	actuellement non menacé
Allium vineale L.	actuellement non menacé
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	actuellement non menacé
Alnus incana (L.) Moench	critères ne sont pas d'application
Alopecurus aequalis Sobol.	actuellement non menacé
Alopecurus bulbosus Gouan	disparu en Flandre

<i>Alopecurus geniculatus</i> L.	actuellement non menacé
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	actuellement non menacé
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	actuellement non menacé
<i>Althaea officinalis</i> L.	rare
<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L.	disparu en Flandre
<i>Amaranthus albus</i> L.	critères ne sont pas d'application
<i>Amaranthus blitoides</i> S. Watson	critères ne sont pas d'application
<i>Amaranthus blitum</i> L.	actuellement non menacé
<i>Amaranthus deflexus</i> L.	critères ne sont pas d'application
<i>Amaranthus hybridus</i> L. subsp. <i>bouchonii</i> (Thell.) O. Bolós et Vigo	critères ne sont pas d'application
<i>Amaranthus hybridus</i> L. subsp. <i>hybridus</i>	critères ne sont pas d'application
<i>Amaranthus retroflexus</i> L.	critères ne sont pas d'application
<i>Ambrosia coronopifolia</i> Torr. et A. Gray	critères ne sont pas d'application
<i>Amelanchier lamarckii</i> F.G. Schroeder	critères ne sont pas d'application
<i>Ammophila arenaria</i> (L.) Link	actuellement non menacé
<i>Amsinckia micrantha</i> Suksd.	critères ne sont pas d'application
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Rich.	rare
<i>Anagallis arvensis</i> L.	actuellement non menacé
<i>Anagallis tenella</i> (L.) L.	rare
<i>Anchusa arvensis</i> (L.) Bieb.	actuellement non menacé
<i>Anchusa officinalis</i> L.	critères ne sont pas d'application
<i>Andromeda polifolia</i> L.	menacé
<i>Anemone nemorosa</i> L.	actuellement non menacé
<i>Anemone ranunculoides</i> L.	menacé

Angelica archangelica L.	critères ne sont pas d'application
Angelica sylvestris L.	actuellement non menacé
Antennaria dioica (L.) Gaertn.	Disparu en Flandre
Anthemis arvensis L.	vulnérable
Anthemis cotula L.	rare
Anthemis tinctoria L.	rare
Anthoxanthum aristatum Boiss.	critères ne sont pas d'application
Anthoxanthum odoratum L.	actuellement non menacé
Anthriscus caucalis Bieb.	actuellement non menacé
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffmann	actuellement non menacé
Anthyllis vulneraria L.	vulnérable
Antirrhinum majus L.	critères ne sont pas d'application
Apera interrupta (L.) Beauv.	critères ne sont pas d'application
Apera spica-venti (L.) Beauv.	actuellement non menacé
Aphanes arvensis L.	actuellement non menacé
Aphanes australis Rydb.	actuellement non menacé
Apium graveolens L.	vulnérable
Apium inundatum (L.) Reichenb. f.	rare
Apium nodiflorum (L.) Lag.	actuellement non menacé
Apium repens (Jacq.) Lag.	en voie de disparition
Arabidopsis thaliana (L.) Heynh.	actuellement non menacé
Arabis glabra (L.) Bernh.	menacé
Arabis hirsuta (L.) Scop.	rare
Arctium lappa L.	actuellement non menacé
Arctium minus (Hill) Bernh.	actuellement non menacé
Arctium nemorosum Lej.	rare
Arctium tomentosum Mill.	menacé